

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

PROCÈS-VERBAL

**De la séance ordinaire du conseil d'administration
de la Régie incendie des Sommets
Tenue le 18 septembre 2025 à 19 h**

Sont présents :

Martin Turcotte, délégué municipalité du Canton de Hampden.
Jean Belhumeur, délégué municipalité de Chartierville.
Johanne Delage, déléguée municipalité de La Patrie.
Simon Lafrenière, Directeur incendie.

Formant quorum sous la présidence du membre délégué Martin Turcotte, la secrétaire et greffière-trésorière adjointe, Pamela Blais, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU
QUORUM.**

Le président Martin Turcotte, souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration. Il constate le quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

CA-2025-09-064

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour pour la séance ordinaire et qu'ils en ont préalablement pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le délégué Jean Bellehumeur et adopté à l'unanimité des membres présents, la dispense de sa lecture, et est proposé son adoption, tel que déposé en gardant Varia ouvert.

Adoptée.

CA-2025-09-065

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21
AOÛT 2025.**

Il est proposé par le délégué Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2025, soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil d'administration, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance, et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée.

CA-2025-09-066

4. ADOPTION DES REVENUS ET DÉPENSES

La secrétaire présente les factures à payer pour le mois d'août 2025 et dûment autorisées par le directeur général et greffier trésorier Simon Lafrenière pour un montant de 32 175,27 incluant les salaires.

Adoptée

5. CORRESPONDANCE.

Une résolution de la municipalité de Notre Dame des Bois concernant le service de sauvetage hors route est présentée aux membres du CA.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

6. DIRECTEUR INCENDIE

6.1. Formation Albert Lemelin

(voir résolution au point 7.1)

6.2. Offre de service pour formation Francis Byrns

Il est convenu de budgéter les frais de formation au budget 2026.

6.3. Contrat chauffeur

Le directeur informe que malgré le fait de convenir d'embaucher des chauffeurs qualifiés, il reste que nos pompiers ne peuvent conduire le camion de Hampden. Il est donc convenu que de prendre les moyens nécessaires afin de former les pompiers de la Régie.

6.4. Sauvetage hors route

7. RÉOLUTIONS

CA-2025-09-067

7.1. FORMATION ALBERT LEMELIN

Attendu que la Régie incendie des Sommets doit procéder à la formation pratique de certains pompiers;

Il est proposé par Johanne Delage et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de M. Albert Lemelin pour la formation pratique au taux horaire de 105 \$. Aucun frais de déplacement ni de repas ou autre;

Qu'il est a prévoir environ 8 heures pour évaluer et valider ce que les élèves ont acquis en théorie et lors des pratiques d'équipe, pour la section 1;

Qu'il est a prévoir d'imprimer les fiches d'observation du guide des entraînements.

Adoptée

8. VARIA

- 1) Prochaine séance régulière le 16 octobre 2025 à 19 h.
- 2) Prochain atelier de travail le 16 octobre 2025 à 18 h 30.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-2025-09-068

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le délégué Martin Turcotte et résolu à l'unanimité la levée de l'assemblée régulière à 19 h 48.

Martin Turcotte,
Président.

Paméla Blais
Secrétaire et greffière-trésorière adjointe.